

5B

Plan
Local
d'Urbanisme
de

DOMLOUP

REVISION

Plan général partie sud

DOCUMENT GRAPHIQUE

	Arrêté le : 08 mars 2020
	Approuvé le : 08 mars 2021

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS
Date : Décembre 2024	Modification simplifiée n°1 : approuvée le 18 mars 2022
	Mise en compatibilité n°1 : approuvée le 15 mai 2023
	Modification simplifiée n°2 : approuvée le 02 décembre 2024

Echelle : 1/5000°

- Limites de secteur
- Espaces Boisés Classés
- Haies à préserver (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Emplacements réservés
- Zones inondables (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Marges de recul le long des voies à grande circulation (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Sites archéologiques (cf. article 11 des dispositions générales du règlement littéral)
- Délimitation de la polarité urbaine (application des prescriptions du SCOT)
- Axes structurants interdisant de nouvelles implantations commerciales (application des prescriptions du SCOT dans les OAP)
- Application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- Identification du bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A (cf annexe) :
- bâtiment d'intérêt architectural et patrimonial
- bâtiment à vocation d'activité artisanale(s)
- Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 12 des dispositions générales du règlement)

Zones urbaines d'habitat :
Zone UC : centre bourg
Zone UE : tissu à dominante pavillonnaire en périphérie du centre bourg
Zone UZ : secteur urbain de la ZAC du Tertre

Zones urbaines spécifiques :
Zone UA : zone à vocation artisanale, industrielle et tertiaire
Zone UAc : zone à vocation artisanale, industrielle, tertiaire et commerciale

Zones d'urbanisation futures :
Zones 1AUa : zone d'urbanisation future à dominante d'activité
Zones 1AUh : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
Zone 1AUz : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat liée à la ZAC du Tertre
Zones 2AU : réserve foncière en vue d'une urbanisation future
Zones 2AUz : réserve foncière en vue d'une urbanisation future liée à la ZAC du Tertre

Zones agricoles et naturelles :
Zones A : zone agricole permettant le développement de l'activité agricole mais aussi l'évolution du bâti existant
Zone N : zone naturelle de protection des paysages et des milieux naturels
Zone Npa : zone liée à la présence d'un paysage remarquable ou d'un milieu écologique reconnu
Zone Ne : zone destinée à l'accueil d'équipements sportifs

